

Intervention de Jacques CATZ à la réunion du 15 mars 2011 en faveur de l'Hôtel-Dieu

Comme un diable qui sort de sa boîte, le « plan stratégique » de l'AP-HP vient d'exploser à la face de toute la population de Paris et de l'Île de France ainsi que du personnel de l'Hôtel-Dieu qui, depuis 2004, se battent pour le maintien de cet hôpital, le plus ancien de notre capitale qu'on veut réduire à la dimension d'un simple dispensaire...

Cette décision constitue une trahison pour la population après tous les engagements pris par l'AP-HP en 2004 ainsi que pour le personnel de l'Hôtel-Dieu qui a consacré tous ses efforts pour la réhabilitation de cet établissement auquel il est fortement attaché.

De très nombreuses questions viennent à l'esprit à la lecture du message que Mireille FAUGERE directrice générale de l'AP-HP a adressé le 4 mars 2011 au personnel de l'hôpital, message complété par l'article de Pascal DE WILDE du 8 mars 2011 dans l'Actu des Hôpitaux universitaires Paris Centre.

1.- Ce plan stratégique aurait été adopté le 15 septembre 2010. Pour quelles raisons n'a-t-il pas été communiqué à ce moment à tous les intéressés par cette réforme, mais tenu secret pendant plus de cinq mois vis à vis de la plupart d'entre eux ? On a eu peur de leurs réactions violentes et on veut les mettre devant le fait accompli.

Quels technocrates ont rédigé ce plan stratégique à l'inspiration purement financière et qui ne prend pas en compte les problèmes humains ? Sur la base de quelles données économiques ? Quelles autorités l'ont approuvé dans le secret ?

2.- Depuis 2005, un travail considérable a été accompli pour la réhabilitation de cet hôpital et un plan d'action avait été arrêté et, en partie, réalisé. Des services ont été rénovés et l'Hôtel-Dieu est un des rares établissements de l'AP-HP à équilibrer pratiquement sa gestion. Pour quelles raisons est-il la principale victime de ce plan ? Avant toute application effective de cette mesure, il est indispensable qu'un débat soit ouvert avec toutes les parties intéressées et notamment les représentants du personnel et ceux des populations intéressées. Pour nourrir ce débat, l'AP-HP doit fournir tous les éléments économiques et financiers qui ont servi de base à ce plan et notamment :

- le coût des travaux de rénovation réalisés depuis 2005 et qui auraient ainsi été effectués en pure perte, signe d'un nouveau gaspillage ;
- l'estimation du coût des travaux restant à réaliser pour achever le programme arrêté suite à l'action de 2005, notamment l'aménagement de la chirurgie ambulatoire ;
- l'estimation des travaux nécessités par le relogement des services de l'Hôtel-Dieu dans d'autres établissements de l'AP-HP ;
- l'estimation des travaux nécessités par le transfert du siège de l'AP-HP et de ses différents services annexes car on ne loge pas des bureaux dans un établissement hospitalier sans des transformations importantes.

3.- Enfin, pour expliquer une telle décision qui constitue un véritable reniement vis à vis de la population et un drame pour le personnel, il faut que la situation financière de l'AP-HP soit catastrophique et sans autre solution que de vendre les « meubles de famille ». Tous éclaircissements doivent donc être fournis sur cette situation. Et il ne faudra jamais oublier que l'AP-HP est investie d'une mission de service public, le maintien en bonne santé de toute la population parisienne et francilienne. Elle trahirait sa mission si elle n'était animée que par des considérations financières comme un simple organisme privé.